

vendredi 4 mars 2011

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JANVIER 2011

L'An deux mil onze, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Frédéric PLANCHE, Olivier DAPPE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Thierry LENNE, Claude FRIOU, Kip VERGER, Stéphane DEBIAIS.

Etait absente excusée non représentée : Natacha BLANPAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2010 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 18 octobre 2010 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter des points supplémentaires :

- ☞ **Autorisation de feux dans les jardins,**
- ☞ **Charte de la Biodiversité,**
- ☞ **Recensement de la population,**
- ☞ **Proposition ACP.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

SITERR – RETRAIT DE LA COMMUNE DE BERCHERES SUR VESGRE

La commune de Berchères sur Vesgre a demandé son retrait du SITERR, n'ayant plus d'enfants scolarisés dans les Yvelines, elle n'utilise plus le service de transport.

La Commune de Condé étant membre du SITERR, il convient que le Conseil Municipal délibère sur le retrait de la commune de Berchères sur Vesgre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le retrait de la commune de Berchères sur Vesgre du SITERR.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise à disposition en Mairie du rapport d'activité du SITERR pour l'année 2009. Les délégués communaux de ce syndicat rapportent le bon fonctionnement de celui-ci.

FINANCES

ACHAT DE TERRAIN POUR L'ECOLE

Lors du précédent conseil municipal en date du 18 octobre 2010, l'ensemble des conseillers municipaux avaient autorisé Madame le Maire à recontacter le Crédit Agricole pour la proposition de prêt concernant l'acquisition du terrain de la future école.

La proposition reçue se détaille de la façon suivante :

Montant de l'emprunt : **210 000 euros**

Durée de l'emprunt : **15 ans**

Périodicité de versement : **annuelle**

Taux d'intérêts fixe : **3,09%**

Soit une échéance de **17 307,66 €** (capital 15 685,41 € + 1 622,25 € d'intérêts)

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat reprenant les points ci-dessus énoncés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Ile de France pour l'achat du terrain de la future école pour un montant de 210 000 € sur 15 ans au taux de 3.09%.

ACHAT DE TERRAIN POUR LE CIMETIERE

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle n'a pas à ce jour le montant des frais notariés pour l'achat du terrain nécessaire à l'extension du parking du cimetière.

Madame le Maire, dès réception de ces éléments, en informera chaque conseiller avant de lancer la procédure d'achat.

COOPERATION DECENTRALISEE

SIGNATURE DES CONVENTIONS CONSEIL GENERAL 78 – CCPH – KASSOUMAI 78

Madame le Maire indique que les conventions entre toutes les parties ont été signées.

La subvention 2010 d'un montant de 3 811 € n'ayant pas pu être versée par la commune de Condé sur le budget primitif, celle-ci sera mandatée très prochainement.

La commune se verra attribué à la suite de ce paiement les subventions du Conseil Général 78 et de la CCPH selon le tableau suivant :

CONSEIL GENERAL DES YVELINES				
	2010	2011	2012	Total
Coût éligible du projet	3 811 €	2 818 €	1 495 €	8 124 €
Subvention	1 524 €	1 127 €	598 €	3 249 €
<i>% du coût du projet</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS				
	2010	2011	2012	Total
Coût éligible du projet	3 811 €	2 818 €	1 495 €	8 124 €
Subvention	762 €	564 €	298 €	1 624 €
<i>% du coût du projet</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>

Madame GUIGNON, qui est en contact avec Sadibou COLY, annonce que la décortiqueuse a été commandée et qu'elle sera livrée en février 2011.

SIVOM A.B.C.

ECOLE A CONDE

Madame le Maire fait rapport des différents Comités Syndicaux relatant ce dossier.

Lors du dernier Comité Syndical en date du 21 décembre 2010, à l'unanimité, les membres présents ont décidé de poursuivre le programme de construction de l'Ecole et de ce fait la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'Agence COSTE.

SIGNATURES DES CONVENTIONS

REPARTITION DES FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux, que chaque commune supporte les frais de cantine scolaire pour l'ensemble des élèves fréquentant leur établissement, quelle que soit leur résidence. Il convient de répercuter le déficit par repas constaté mensuellement au prorata du nombre d'élèves par commune de domicile.

De ce fait, il est nécessaire de signer une convention tripartite entre les communes d'Adainville, Bourdonné et Condé par laquelle chacun s'engage à reverser chaque trimestre sur présentation du bilan trimestriel (recettes-dépenses) les sommes dues à chaque commune.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la dite convention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre les communes d'Adainville, Bourdonné et Condé sur Vesgre concernant la répartition des déficits de cantine scolaire.

TARIF DE LA PARTICIPATION RACCORDEMENT A L'EGOUT ET SURTAXE SYNDICALE

Madame le Maire informe les membres du Conseil que lors du dernier comité syndical, le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout 2011 a été fixé à 3 120 euros.

Ce nouveau montant sera appliqué sur tout raccordement inscrit dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme accordée à compter du 1^{er} janvier 2011 ou pour tous travaux effectués hors autorisation d'urbanisme dès le 1^{er} janvier 2011.

LA POSTE – PRESENTATION DU DOSSIER

Madame le Maire a reçu, en date du 17 novembre 2010 puis le 15 décembre, un responsable de la poste lui annonçant la transformation du bureau de Poste de Condé en Agence Postale Communale ou Relais Poste (dans un commerce du centre village) pour le début d'année 2011.

Madame le Maire, explique les différentes formules et en débat avec les membres du Conseil Municipal. En cas d'Agence Postale Communale, les horaires seraient sans doute réduits. A ce jour, la Poste est ouverte 29 heures par semaine.

Un délai a été demandé pour mieux étudier ce dossier. Les négociations concernant la mise à disposition du bâtiment, du mobilier sont en cours. Il faut attendre l'ensemble des éléments pour analyser ce dossier.

EGLISE – PREPARATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire demande à Madame Florence LION de faire une brève présentation du dossier d'appel d'offres.

Le dossier est en phase de finition et les publications seront réalisées prochainement.

Le début des travaux est prévu pour le mois d'avril pour une durée d'environ 6 mois, 1 mois pour le drainage et 5 mois pour le ravalement qui seront réalisés successivement.

MARPA

Lors de la visite de Monsieur SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines, en mairie de Condé le 2 décembre 2010, Madame le Maire lui a rappelé la demande faite par la commune pour la création d'une MARPA.

La semaine suivante, le Conseil Général a informé Madame le Maire qu'elle pouvait préparer ce dossier.

Madame le Maire va prendre rendez-vous avec les services compétents de la MSA pour connaître les nouvelles dispositions et réglementations pour la réalisation de ce projet. La MSA sera l'un des financeurs de l'opération visée, avec le Conseil Général 78.

TRAVAUX

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Maison des Hirondelles : les travaux compris dans le contrat devraient être terminés pour la fin janvier.

Mairie : la réfection de peintures intérieures de la Mairie continue. Le couloir est fini, la salle des Conseils sera faite très prochainement.

PREPARATION 2011

Eglise : Drainage et ravalement

Contrat rural : Aménagement Espace Public devant la Mairie et l'Ecole.

Ecole : VRD – Création de l'accès au Rohard par la rue du Vieux Village.

Madame le Maire souhaite que chacun travaille sur d'éventuels projets qui seront étudiés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

RESTES A REALISER 2010 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

Compte	Libellé des travaux	Tiers	Dépenses	Recettes
2315	Marché 002/2010 Maison des Hirondelles <i>Entreprises intervenantes</i>	SARL LMS	17 700,00	
		Entreprise FOUCHE	9 300,00	
		ALEXANDRE	10 300,00	
		MAGNY Electricité	6 000,00	
	Marché 002/2010 Maison des Hirondelles <i>Contrat de Maîtrise d'œuvre</i>	MOURIES Nathalie	4 200,00	
Marché 002/2010 Maison des Hirondelles <i>Coordination SPS</i>	COORD'IF	1 300,00		
1323	Subvention Contrat rural "Toiture Mairie/Ecole"	Conseil Général 78		4 375,00
		CR Ile de France		28 125,00
1323	Subvention Contrat rural "Maison des Hirondelles"	Conseil Général 78		17 850,00
		CR Ile de France		22 950,00
1341	Subvention DGE 2010	Conseil Général 78		26 328,00
TOTAL			48 800,00	99 628,00

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à arrêter le tableau des restes à réaliser tel que défini ci-dessus et à mandater les dépenses d'investissement 2011.

COLLEGE DE HOUDAN – SEJOUR DE SKI A AUTRANS

Cette année, 15 enfants de Condé en classe de 6^{ème} au collège François Mauriac de Houdan partent en classe de ski à Autrans (Isère).

Comme chaque année, une subvention de 50€ par enfant sera versée par le biais de la Caisse des Ecoles.

SIAEP – DIAGNOSTIC DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Une réunion aura lieu le 7 janvier prochain en Mairie de Bourdonné avec le concours de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), regroupant les communes d'Adainville, Bourdonné et Condé, afin de réaliser un diagnostic des produits phytosanitaires utilisés par les agents sur le territoire communal.

3 phases sont prévues lors de cette étude :

- Diagnostics des pratiques,
- Formations aux bonnes pratiques phytosanitaires,
- Plans de gestion différenciée

La commune sera représentée par :

- ∞ Un personnel de voirie/espaces verts : Monsieur Jean-Paul BILLORE
- ∞ Une responsable administratif : Madame Nadia PLISSON
- ∞ Un élu responsable de la voirie/espaces verts : Monsieur Michel BARBIER

Des informations complémentaires seront données au fur et à mesure de l'avancement de l'étude

ELECTIONS CANTONALES DU 20 ET 27 MARS 2011

Madame le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'elle a accepté d'être la suppléante de Monsieur Jean-Marie TETART aux élections cantonales qui auront lieu les 20 et 27 mars prochains sous l'étiquette d' « Ensemble pour les Yvelines », pour défendre le canton de Houdan.

A cette occasion, le Conseil Municipal réaffirme, dans le cadre des ses missions et déclarations, son indépendance et sa neutralité vis-à-vis de tout parti politique.

AUTORISATION DE FEUX DANS LES JARDINS

En conséquence des abus régulièrement observés sur le territoire communal de la pratique des feux de jardin, il convient de réglementer plus sévèrement les feux sur les terrains.

A la suite du débat de l'ensemble du Conseil, il est retenu qu'il convient de réglementer la position des feux sur le terrain.

Madame le Maire demande qu'il soit étudié toutes les possibilités légales pour contrer les fauteurs sans pénaliser l'ensemble de la commune.

CHARTRE DE LA BIODIVERSITE

Madame le Maire invite son Conseil à prendre connaissance du document et propose qu'il en soit rediscuté au prochain Conseil.

En signant cette charte, la commune pourrait envisager l'attribution de subvention pour l'entretien des berges de la Vesgre, la création d'un jardin pour l'école, aménagement d'espaces verts...

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire a reçu les derniers chiffres correspondants aux populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 relatifs aux enquêtes de recensement de 2006 à 2010.

- ∞ Foyers : 534
- ∞ Population Municipale : 1074
- ∞ Population comptée à part : 16
- ∞ Population totale : 1090

La population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2009 était de 1059.

PROPOSITION ACP

Madame le Maire a reçu en Mairie une proposition de prestation de service concernant l'accompagnement et la gestion des risques de sécurité. Le document est à la disposition des conseillers et il conviendra de débattre sur l'inscription de cette prestation au Budget Primitif 2011.

VOEUX

Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 15 janvier 2011 à 11 heures à la Salle Polyvalente Intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES

CITERNE INCENDIE

Afin d'installer une citerne incendie, il est proposé de contacter un autre propriétaire de terrain route de la Mare aux Biches.

TELETHON

Lors de la journée du Téléthon, il a été collecté 979.50 euros de dons grâce à la vente de viennoiseries, gâteaux et objets divers vendus dans le centre de Condé et avec la participation de l'Ecole.

La boulangerie a fait don de 100 brioches et croissants.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Planche informe que Veolia avait ouvert une tranchée sur le trottoir de la rue de la Fontaine Saint Germain pour contrôler d'où venait la fuite. Un tuyau d'eau a été trouvé et est bouché. Véolia a rebouché la tranchée de manière sommaire et le caniveau est encombré par la terre.

Monsieur Duval informe que Véolia recherche toujours l'origine de la fuite et va procéder à une ouverture sur la chaussée au niveau du 24 de la rue. Monsieur Duval suit le dossier.

Monsieur Debiais demande, afin de prévenir des risques graves d'accidents corporels ou électriques, que les arbres bordant les propriétés sur la rue des Brières soient élagués. Lors d'intempéries, les services de secours et les agents techniques sont sans cesse appeler pour intervenir sur des chutes de branches ou d'arbres.

Madame Verger signale que de gros nids de poule se sont formés sur la rue des Brières. Madame le Maire l'informe que les agents communaux ont utilisé tout le stock disponible d'enrobé à froid en Mairie et n'arrivent plus à être approvisionnés à cause de la fermeture des centrales. La réfection de la voirie est prévue au calendrier 2011 de la CCPH en priorité.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

SIVOM A.B.C.	3, rue des Brières	Modification des accès intérieurs
BRETON	15, rue du Vieux Village	Construction d'une maison d'habitation
ROUSSELOT	32, rue de la Poterie	Extension et changement d'affectation du garage

Permis de construire accordé :

NEANT

Permis de construire refusé :

BUTEAU	24 bis, rue de la Fontaine St Germain	Modification teinte des tuiles
--------	---------------------------------------	--------------------------------

Déclaration Préalable en cours d'instruction

VERGER	7, rue du Gué Porcherel	Déplacement porte d'entrée
MILLET	1, Chemin du Haut Breuil	Modification de façades

Déclaration Préalable accordée

RAIMBAULT	39, rue de la Vesgre	Remplacement portes et fenêtres
GLAIS	4, rue de la Vallée Guérin	Agrandissement du cabanon de jardin
CHAPPERON	1, rue du Vivier	Véranda

Déclaration préalable annulée :

COOLS	3, rue de la Vallée Guérin	Panneaux Photovoltaïques
-------	----------------------------	--------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire
Josette JEAN